

## AVERTISSEMENT

### Utilisation non autorisée de l'identité et du logo de l'ESMA

L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a été informée de l'utilisation de son identité et de son logo dans des communications qui ciblent des salariés d'entreprises et leur demandent de transférer des fonds appartenant à leur entreprise.

De plus, l'ESMA a été informée de tentatives d'utilisation du nom d'un de ses hauts responsables, également dans le cadre de courriels frauduleux, qui ciblaient une banque d'épargne et un émetteur coté en bourse.

Veillez noter que toutes les références à l'ESMA ou à tout employé de l'ESMA que contiennent ces communications, qui n'émanent pas de l'Autorité, sont entièrement fausses et ont été faites à l'insu de l'Autorité ou sans son consentement.

Afin de vous protéger contre ces communications non autorisées, l'ESMA vous conseille:

- de vérifier que le courriel reçu est authentique;
- d'informer votre supérieur si vous recevez des courriels suspects;
- de contacter l'ESMA si vous avez le moindre doute;
- de contacter la police.

Sachez que des fraudeurs peuvent utiliser le nom et le logo de l'ESMA, le nom d'un membre du personnel de l'ESMA, ou un faux site web qui semble être celui de l'ESMA. Ils peuvent également faire de fausses références à des personnes censées travailler à l'ESMA. Gardez à l'esprit les éléments suivants lorsque vous effectuerez vos vérifications:

- l'ESMA est une Autorité européenne de surveillance établie par un règlement du Parlement européen et du Conseil;
- l'ESMA est basée à Paris, en France, et n'a pas d'autre antenne ou bureau ailleurs;
- les adresses électroniques de l'ESMA se terminent par: @esma.europa.eu;
- le numéro de téléphone de l'ESMA débute par le préfixe +33 (France); aucun autre préfixe n'est valide;
- le site web officiel de l'ESMA se trouve à l'adresse: [www.esma.europa.eu](http://www.esma.europa.eu).



## Notes aux éditeurs

1. L'ESMA est une autorité indépendante de l'UE, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elle collabore étroitement avec les Autres autorités européennes de surveillance: l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) et le Comité européen du risque systémique (CERS).
2. L'ESMA a pour mission de renforcer la protection des investisseurs et de favoriser des marchés financiers stables et performants dans l'Union européenne (UE). En tant qu'institution indépendante, l'ESMA accomplit cette tâche en élaborant un recueil réglementaire unique applicable aux marchés financiers de l'UE et en veillant à son application cohérente dans l'ensemble de l'Union. Elle contribue à la réglementation des entreprises de services financiers dotées d'une dimension paneuropéenne, que ce soit par la surveillance directe ou par la coordination active des activités de surveillance nationales.

Informations complémentaires:

### **David Cliffe**

Chef faisant fonction

Département «Affaires générales»

Tél: +33 (0)1 58 36 43 24

Mobile: +33 (0)6 42 48 29 06

Courriel: [press@esma.europa.eu](mailto:press@esma.europa.eu)